REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
--+-+--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--+-+--

DECRET N° 77-279 du 25 Octobre 1977

portant nomination du Camarade Yves Donatien YEHOUESSI en qualité de Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi n° 64-28 du 9 Décembre 1964, portant organisation judiciaire et les textes modificatifs subséquents ;

VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;

VU l'Arrêté n° 73/MJL-231 du 11 Novembre 1971 nommant le Camarade Yves Donatien YEHOUESSI en qualité de Juge du Tribunal de Première Instance de Cotonou ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 23 Août 1977 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Octobre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er :- Le Camarade Yves Donatien YEHOUESSI, Magistrat du 5ème Echelon du 3ème Grade est nommé Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles de l'arrêté n° 73/MJL-231 du 11 Novembre 1971 et qui prendra effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et oommuniqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Affaires Sociales,

DJIBRIL Moriba.-

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MJLAS-MF 10 autres Ministères 12 MPSCAE 5 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DAFA au MJLAS 2 Tribunal de Première Instance de Cotonou 2 Intéressé 1 DB-DCF-Solde 3 Trésor-DI 8 JORPB 1.- UNB-FASJEP-BN 6.